



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 07/04/2020

COMMENT LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA-FAMILIALES EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Dans la période actuelle de confinement imposée par la lutte contre l'épidémie de COVID-19, les services de l'État restent particulièrement vigilants en ce qui concerne la prise en charge des personnes victimes de violences sexistes, sexuelles et conjugales.

Le confinement peut être un facteur d'exacerbation des violences conjugales et intra-familiales. Les victimes souffrent par ailleurs d'un sentiment d'isolement plus important.

Les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées et interviennent dès lors qu'elles sont alertées par un appel téléphonique sur le 17 ou le 112 depuis un téléphone portable, ou par SMS en composant le 114.

Dans la mesure du possible, les victimes et témoins peuvent aussi chatter avec des policiers ou des gendarmes formés aux violences sexistes et sexuelles sur la plateforme **arretonslesviolences.gouv.fr** mise en place par le gouvernement et active 24h/24h et 7j/7j.

Désormais les victimes peuvent également se rendre en pharmacie pour demander de l'aide et donner l'alerte. Afin de prendre en charge au plus vite les victimes, **la police et la gendarmerie ont reçu consigne d'intervenir en urgence pour les appels provenant des pharmacies.** Les pharmacies du département ont été informées de ce dispositif.

Par ailleurs, les structures spécialisées restent disponibles pour une écoute, un suivi, un accompagnement. Elles fonctionnent principalement en télétravail, mais se déplacent ponctuellement lorsque c'est indispensable :

Le service d'aide aux victimes du CIDFF 17 : **05 46 51 02 50**

L'accueil de jour de Tremplin 17 :

- Royan	05 46 39 04 00
- Saintes	05 46 74 43 21
- St Jean d'Angély	05 46 24 07 35

En Haute-Saintonge,
Accueil de proximité de l'EPD les 2 Monts **05 46 04 59 03**

La mise à l'abri via un hébergement d'urgence est également possible malgré le confinement. Il est activé en appelant directement le 115 (numéro 24 h/24 h).

**Contact presse
Cabinet du préfet - Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enfin le **3919**, numéro anonyme et gratuit d'écoute national, destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage ainsi qu'aux professionnels, reste joignable du lundi au samedi de 9h à 19h.

Un flyer récapitulant tous les dispositifs existant dans le département a été adressé aux maires. Il est distribué dans de nombreux lieux ouverts au public. Cette distribution est assurée par les réseaux de lutte contre les violences, en particulier dans les centres commerciaux par le Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles de Charente-Maritime.

**Contact presse
Cabinet du préfet - Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

Nathalie CHAMPLONG

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1